



15ème législature

Question N° : 26708	De M. Daniel Labaronne (La République en Marche - Indre-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Difficultés des établissements médicaux région Centre-Val de Loire à recruter	Analyse > Difficultés des établissements médicaux région Centre-Val de Loire à recruter.
Question publiée au JO le : 18/02/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 08/09/2020 Date de renouvellement : 22/06/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Daniel Labaronne attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés que rencontrent les établissements médicaux dans la région Centre-Val de Loire à recruter. Elle constitue la dernière région en termes de démographie médicale et subit aussi l'un des plus faibles taux de place en étude de médecine. La région connaît un réel problème d'attractivité, notamment pour les territoires en dehors de l'axe ligérien. Ainsi, les médecins formés par la faculté de Tours s'installent uniquement sur l'axe ligérien et désaffectent les autres territoires de la région. Les mesures d'aide à l'installation ne sont pas assez incitatives pour contrer ce phénomène, qui concerne tout autant les médecins généralistes et spécialistes que les professions paramédicales. Les professionnels préfèrent de plus en plus les contrats à durée déterminée et les temps partiels, refusant parfois des postes sur des horaires atypiques ou les heures de travail le soir et le week-end, du fait notamment des problèmes de garde d'enfants, de transport ou encore de la faiblesse des rémunérations. Les établissements ont donc des difficultés pour remplacer le personnel soignant, ce qui entraîne un coût important lié à l'utilisation de l'intérim et un temps de plus en plus long pour former un professionnel. Il en découle une grande désorganisation avec certaines tâches attribuées à des personnes non compétentes, des modifications permanentes d'emploi du temps ainsi qu'une surcharge de travail. Certains services du domicile comme les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sont contraints de suspendre des tournées faute de personnel, ce qui a des répercussions sur l'ensemble de la chaîne de prise en charge. A titre d'exemple, une enquête menée auprès des hôpitaux adhérents de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP) de la région Centre-Val de Loire signale 56 ETP d'aides-soignantes vacants depuis 3 mois à 1 an (essentiellement en EHPAD) et 5 ETP de médecins coordonnateurs qui le sont depuis 1 à 6 ans. Cette situation reflète la problématique actuelle des déserts médicaux que M. le député a particulièrement travaillée dans le cadre de la mission Agenda rural. Le rapport « Ruralités : une ambition à partager », rendu le 26 juillet 2019, encourageait le Gouvernement à prendre des mesures plus fortes et plus rapides pour lutter contre les déserts médicaux. Il souhaite savoir comment ces difficultés de recrutement sont appréhendées par son ministère et connaître les dispositifs mis en place pour y apporter des réponses.